



Règlement du concours du :
« PRIX DE LA NOUVELLE RAOUL GEORGES NICOLO »
8^{ème} édition
Thème imposé : « Biodiversité »

Article 1 - Description du concours

La Ville du Gosier organise un concours annuel d'écriture de nouvelles, ci-après dénommé le Prix de la nouvelle Raoul Georges Nicolo. Compte tenu de la personnalité de Raoul Georges Nicolo, scientifique Guadeloupéen, les nouvelles devront impérativement relever du genre de la nouvelle à caractère scientifique ou de science fiction. Elles seront librement inspirées du thème choisi pour cette 8ème édition «Biodiversité ».

Article 2 - Participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne n'ayant jamais été publiée à compte d'éditeur. Ne pourront concourir à cette édition les lauréats du 1^{er} prix des 2 années précédentes.

A l'issue du concours, trois (3) lauréats seront désignés. Le concours est lancé le 4 septembre 2018. La période de soumission des textes, court du 4 septembre au 30 novembre 2018 à minuit.

Article 3 - Consignes

Seuls les textes qui respecteront les consignes suivantes seront retenus.

- Une histoire complète (avec un début, un milieu, une fin).
- Une nouvelle originale non éditée, inspirée du thème « Biodiversité »
- Une nouvelle ayant un caractère scientifique ou de science-fiction.
- Un texte dactylographié **d'un maximum de 35 000 signes espaces compris.**
(Format pdf, police Times New Roman, taille 12).
- Une nouvelle en français et/ou en créole
- Absence de propos à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales.

Article 4 - Jury

Le jury est composé de personnalités du monde littéraire et de la culture.

Il apprécie les nouvelles reçues en fonction des critères suivants :

- Qualités littéraires (style, orthographe, respect du genre de la nouvelle à caractère scientifique ou de science fiction)
- Respect du thème « Biodiversité »
- Originalité de l'intrigue ou du propos.

Article 5 - Droit de diffusion des productions

Les participants autorise la ville du GOSIER à reproduire et à représenter leurs textes sur tout support assurant la valorisation de ce concours, sans contrepartie.

Article 6 - Dotations

- 1^{er} prix 300 euros
- 2^{ème} prix 200 euros
- 3^{ème} prix 100 euros

Les lauréats seront informés de la date et du lieu de la cérémonie en leur honneur par mail exclusivement.

Article 7 - Remise des textes

Les textes doivent être envoyés au plus tard le 30 novembre 2018 exclusivement par mail à l'adresse suivante : mediatheque@villedugosier.fr

Les candidats recevront un accusé de réception faisant foi de leur participation effective au concours.

Les nouvelles ne devront comporter aucune mention permettant d'identifier leur auteur.

Les participants devront mentionner sur un document distinct de leur nouvelle, une fiche de renseignements, comportant les informations suivantes : nom, prénom, âge et adresses postale et électronique - **obligatoire** -. **Au total pour participer les candidats doivent envoyer par mail 2 fichiers distincts en 2 pièces jointes distinctes : 1 fichier pour la fiche de renseignements et 1 fichier pour la nouvelle.**

La seule participation vaut autorisation du droit de diffusion des nouvelles primées par la Ville du Gosier et l'acceptation du présent règlement.

Article 8 - Loi applicable et juridiction compétente

Toute participation vaut acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à en respecter les dispositions. En cas de violation du règlement , la Ville du Gosier considérera la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, l'organisateur s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par voie de presse.

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend fera l'objet d'une négociation préalable en vue de trouver un accord amiable entre les parties.

Si au terme de deux mois les parties ne parviennent pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente.

- Pour rappel, ci-après, une biographie de Raoul Georges Nicolo -

Raoul Georges Nicolo



Raoul Georges Nicolo est né le 21 juin 1923 au Gosier, en Guadeloupe, de parents agriculteurs. Dans des conditions assez difficiles, il étudie au Lycée Carnot de Pointe-à-Pitre. Il accomplit ensuite ses obligations de service militaire à Fort-de-France, en Martinique, où il suit des cours de transmission avant de s'envoler en 1947 vers Paris, où il poursuit ses études.

En 1948, il s'inscrit à l'École Centrale d'Électronique (ECE) ainsi qu'au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), notamment dans le domaine de la physique et de la chimie nucléaires.

Raoul Georges Nicolo, un scientifique ...

En 1953, il devient le premier guadeloupéen diplômé en Etudes Supérieures d'Ingénierie Radio-Électrique de l'École Centrale de T.S.F.

Il continue alors ses études et se lance dans la préparation d'un doctorat ès sciences. Le 14 mai 1962, il soutient sa thèse à la Faculté des Sciences de Paris sur « La pompe à diodes, son application au comptage de particules nucléaires et à la détection des excursions rapides de puissance neutronique d'une Pile Atomique ».

Il obtient la "Mention Très Honorable", la plus haute récompense nationale décernée à un étudiant en sciences.

Il intègre alors un laboratoire de télévision de la Compagnie Thomson Houston, où il se consacre à l'étude et à la réalisation de plusieurs projets parmi lesquels le bloc multicanal, qui permet la réception de plusieurs émissions sur un même poste récepteur.

En 1956, il devient le premier guadeloupéen Ingénieur au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) et travaille au contrôle des réacteurs.

Il s'implique ensuite fortement dans des travaux fondamentaux pour l'avenir du programme nucléaire français, notamment sur l'amélioration de la sûreté du réacteur d'enseignement Ulysse, créé en 1961 et resté en activité jusqu'en 2007. Le début du processus de démantèlement définitif, sous l'égide de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, est prévu pour 2014.

Il conduira également des travaux sur de nouveaux prototypes de réacteurs comme ISIS et CABRI, ainsi que sur les surrégénérateurs PHENIX et SUPERPHENIX.

... et un homme engagé

Raoul Georges NICOLO n'était pas qu'un scientifique : il s'est en effet beaucoup impliqué pour défendre la cause nègre en général et des intérêts de la jeunesse guadeloupéenne en particulier.

Pour lui, le sens critique des Guadeloupéens devait être aiguisé par la science à travers une démarche visant à promouvoir le sens des responsabilités et des devoirs tout en luttant contre l'aliénation culturelle, la migration systématique vers la métropole, l'ignorance et l'assistanat.

Instigateur des cérémonies officielles en mémoire du Gouverneur Félix EBOUE, il a également commis l'ouvrage « Pour le triomphe de la Démocratie dans les DOM ».

Après avoir longtemps milité au sein du mouvement associatif ultramarin, cet engagement a naturellement connu une traduction politique. Raoul Georges NICOLO a aussi été candidat à l'élection présidentielle de 1981. Un célèbre arrêt du Conseil d'Etat du 20 octobre 1989 porte d'ailleurs son nom, bien connu des étudiants de droit.

Enfin, il fut élu conseiller municipal de sa commune, Le Gosier, de 1983 à 1989.

Deux établissements publics de Guadeloupe portent aujourd'hui le nom de ce brillant chercheur : la médiathèque du Gosier et le lycée Rivière des Pères de Basse-Terre. Par ailleurs, un concours de nouvelles à caractère scientifique ou de science fiction créé en 2011 par la médiathèque, porte son nom.

Un nombre encore insuffisant de personnes connaît cependant le parcours et les réalisations de cet homme. En 2012, Raoul Georges Nicolo a été mis à l'honneur dans le cadre de la Commémoration Nationale initiée par le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Guadeloupe dans l'objectif de permettre à chacun de le découvrir et de s'en inspirer.

Contact :

Médiathèque Raoul Georges Nicolo

Boulevard Amédée Clara

97190 Le Gosier

Sylvie FAURE, Directrice de la médiathèque RG Nicolo

0590 48 12 19

Standard

0590 84 58 50

Section adulte

0590 48 12 21

Courriel mediatheque@villedugosier.fr | sfaure@villedugosier.fr